



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 4, numéro 009
Avril-Septembre 2021
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

LA QUESTION DU GENRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ENTRE PROMOTION ET OPPORTUNISME POUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Yannick NUMBE WA NUMBE

Assistant au Département des Relations Internationales à l'Université Pédagogique
Nationale/Kinshasa-RDC

RESUME

Ambitieux, les objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays pauvres, riches et à revenu intermédiaire afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Conçu au nombre de 17 par les Nations Unies, l'auteur a centré son observation sur l'impact de l'objectif 5, « égalité entre sexes » en République Démocratique du Congo. Un constat qui démontre les avancées et difficultés que les ONG congolaises qui se présentent comme le canal par excellence sur qui, l'Etat doit s'appuyer pour la compréhension de la question du Genre, ont rencontrées et en même temps le comportement concurrentiel qu'adoptent actuellement ces mêmes ONG et certains mouvements féministes, porteurs du message de l'égalité des sexes afin d'obtenir le financement des bailleurs de fonds internationaux. Cette observation pousse l'auteur à voir dans la question du genre, une opportunité d'enrichissement personnel des ONG et mouvements féministes, qui les écarte du souhait que tout un peuple attend de leur lutte pour vivre réellement l'objectif 5 des ODD, à savoir : l'égalité entre femmes-hommes.

Mots-clés : genre, Organisation Non Gouvernementale, respect du genre, opportunisme.

SUMMARY

The ambitious sustainable Development Goals are a call to action from all poor, rich and middle-income countries to promote prosperity while protecting the planet. 17 designed by the United Nations, the author has focused its observation on the impact of objective 5 « equality between the

sexes » in the Democratic Republic of the Congo. Support for the understanding of the gender issue in the DRC, have encountered and at the same time the competitive behavior currently adopted by these same NGOs and certain Congolese feminist movements, bearers of the message of gender equality in order to obtain the from this perspective, this observation leads the author to see in the question of gender, an opportunity for the personal enrichment of NGOs and feminist movements, which excludes them from it that a whole people expects from their struggle to truly live out goal 5 of the SDGs, namely : equality between women and men

Keywords : *gender, Non-Governmental, respect for gender, opportunism.*

INTRODUCTION

Les objectifs de développement durable (ODD), également appelés objectifs globaux, constituent un appel universel à l'action visant à éliminer la pauvreté, à protéger la planète et garantir à tous les peuples la paix et la prospérité. Les 17 ODD sont intégrés, reconnaissant que les interventions dans un domaine affecteront les résultats dans d'autres et que le développement doit équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Pour ne laisser personne de côté, les pays se sont le plus engagés à accélérer les progrès pour ceux qui sont le plus en retard. C'est pourquoi les ODD sont conçus pour amener le monde à plusieurs « Zéros » qui changent les vies, notamment la pauvreté, la faim, le sida et la discrimination à l'égard des femmes et des filles.

L'ONU et ses partenaires œuvrent à la réalisation des objectifs de développement durable en RDC : 17 Objectifs Mondiaux, interconnectés et ambitieux pour relever les défis de développement auxquels sont confrontés les populations. En RD Congo, la bonne gouvernance, la consolidation de l'Etat de droit, la protection des civils, la promotion d'un développement durable et inclusif et l'égalité du genre sont au cœur des interventions pour soutenir la croissance économique, la gestion durable et soucieuse de l'environnement des ressources naturelles et la participation de tous dans la gestion de la chose publique, au bénéfice des populations.

Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles comme le veut l'objectif 5 des ODD n'est pas seulement un droit humain fondamental, mais également, essentiel pour accélérer le développement durable. Plusieurs fois et à maintes reprises, il a été prouvé que l'autonomisation des femmes et des filles avait un effet multiplicateur et contribue à stimuler la croissance et le développement économique. Les objectifs de développement durable visent à tirer parti de ces réalisations pour faire en sorte que la discrimination à l'égard des femmes et des filles cesse partout dans le monde.

Le marché du travail présente encore d'énormes inégalités dans certains coins du monde comme en Afrique. Dans certaines régions, les femmes se voient systématiquement refuser l'égalité d'accès aux emplois. La violence et l'exploitation sexuelle, la répartition inégale des tâches domestiques non rémunérées, ainsi que la discrimination dans l'exercice des fonctions publiques, constituent toujours des obstacles majeurs.

Donner aux femmes des droits égaux sur les ressources économiques telles que la terre et la propriété est essentiel pour atteindre cet ODD. Aujourd'hui, le nombre des femmes occupant des fonctions publiques est plus élevé que jamais auparavant.

En RDC, les femmes représentent environ 52% de la population. Cependant, elles n'ont pas suffisamment été impliquées à la gestion de la chose publique. On trouve à peine, quelques femmes à la tête des institutions comme les ministères, le parlement et les entreprises publiques. Bon nombre d'experts sont d'avis qu'il est important d'offrir aux femmes la possibilité d'exprimer pleinement leur citoyenneté en tant que candidates ou électrices.

La société civile par le canal des Organisations Non gouvernementales (ONG) se propose depuis un temps comme porteuse de l'Objectif 5 des ODD, en menant des plaidoiries et en organisant des ateliers, conférences afin de pousser l'Etat à honorer ses engagements vis-à-vis de cette couche de la population et de prendre conscience des méfaits de discriminations que subissent les femmes et jeunes filles dans notre société.

A côté de ses ONG congolaises, les agences de Nations Unies et quelques partenaires internationaux tels que les ONGI, les fondations internationales et quelques ambassades s'impliquent activement par le financement des projets dans le domaine du genre pour aider l'Etat congolais à atteindre cet Objectif 5 des ODD. Ces financements sont présentés sous forme d'aide que ses partenaires apportent à l'Etat congolais.

Les questions cruciales qui nous ont motivées à mener cette étude sont celles de savoir : Ce que c'est l'approche genre et son impact positif dans la société congolaise, ensuite la place qu'occupe les ONG en RDC et le rôle qu'elles jouent dans l'atteinte de l'objectif 5 des ODD dans ce pays, et enfin la position qu'opte ces ONG face à l'atteinte de cet objectif 5 des ODD et les avantages personnels qui se cachent derrière le financement des bailleurs internationaux.

I. LA PLACE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RDC

La création des ONG en RDC entre dans la logique des stratégies nées de l'échec de plusieurs plans de développement conçus par les agences des Nations Unies telles que le PNUD, le FAO, l'UNESCO... et par des gouvernements dans le pays en développement sans impliquer les populations concernées. C'est pour cette raison que se sont développées d'autres structures qui tentent de recentrer le travail autour de la participation des populations à l'analyse de leurs besoins réels en vue de rechercher avec elles des solutions appropriées. Ces types d'associations sont nés lors de la décolonisation et surtout pendant la première décennie du développement (1960-1970).¹ Le phénomène ONG n'est pas nouveau au Congo.

A l'époque coloniale, les églises missionnaires catholiques et protestantes se sont occupées du développement de la population et ont posé des actions caritatives notamment : la création d'écoles, des hôpitaux, des centres de santé, des foyers sociaux, etc. Les décrets-lois du 24 mars 1956 sur les coopératives et du 27 novembre de la même année sur les

¹ LACHENMAN G. cité par DELER J.P. et al., *ONG et Développement, Société, Economie et Politique*, éd. Karthala, Paris, 1998, pp. 11-12.

associations sans but lucratif, ont régi les associations en ce temps. Certaines ONG datent des années 30. On cite le cas du Fonds Social du Kivu (FSKI) en 1931, l'armée du Salut en 1934 et le Centre Scientifique et Médical de l'Université Libre de Bruxelles (CEMUBAC) en 1938.²

Avec l'indépendance, certaines structures tant confessionnelles qu'indépendantes ont été créées. Ce sont les ONG laïques. L'ordonnance-loi du 18 septembre 1965 régissait les ASBL dont font partie les ONG. Dans les années 80, on a assisté avec la prolifération des programmes ou des projets de développement dans différents domaines de la vie : productions, routes de desserte agricole, commercialisation, agriculture, infrastructure (écoles, hôpitaux, dispensaires, communication), éducation, vulgarisation des technologies appropriées, hydraulique rurale, environnement, reboisement, conscientisation, animation rurale artisanale, etc. Les ONG laïques sont près de 8% des 1322 ONG identifiées par le Conseil National des Organisations Non Gouvernemental de Développement (CNONGD) et l'Unicef en 1996.

Dans cette époque, ces organisations dont la finalité était de travailler pour l'auto-proclamation des communautés de base souhaitaient se définir par l'appellation « ONG ». Une grande recrudescence est observée après le 24 Avril 1990, date du déclenchement du processus de démocratisation avec tous ses corollaires relatifs à l'exercice des libertés individuelles et collectives. On ne compte que 65,5% des ONG ont été créées entre 1990 et 1996, dont 19% en 1995 et entre 2000 et 2020. Nous comptons 85% des ONG sur toute l'étendue de la République.³

Nous remarquons que cette connotation qu'avaient les ONG a changé aujourd'hui avec l'intervention sociale des particuliers plus profonds. Nous constatons que ces intervenants sociaux sont motivés à intervenir dans plusieurs domaines dans les pays du Tiers-Monde à cause de la défaillance sociale de l'Etat. Les dirigeants de ce pays se montrent incapables de maîtriser la situation sociale de leur population.

² MILLER F., *Ecole et famille*, Bibliothèque de l'étoile, Leverville (Congo-Belge), 1954, pp. 41-46.

³ Rapport 2020 du Conseil National des Organisations Non Gouvernemental de Développement.

En RDC, les ONG occupent une place considérable et se présentent comme porte-parole des différentes communautés auprès des dirigeants, surtout dans le domaine humanitaire. Entant qu'association sans but lucratif, les ONG visent à travers leurs activités à mener les communautés locales à prendre conscience de leurs problèmes, à les identifier et à exprimer leur volonté d'y apporter une solution pour une transformation souhaitée.

Ainsi, les ONG, visent à appuyer à la dynamique communautaire dans la vie quotidienne des populations et des activités de résistances aux crises ; Cet appui suppose l'amélioration et la mobilisation des initiatives de la base, de la création d'un dispositif d'appui à la dynamique communautaire, la création des conditions d'une croissance équitable et d'un développement humain durable. Il est question de la vision de développement pour l'autopromotion intégrée, participée et autogérée.

II. PROFESSIONNALISATION DES ONG

Depuis la fin des années 1990, on a assisté à une montée en puissance des ONG, médiatisation des besoins, recours à l'humanitaire après des opérations armées... Les ONG disposent de plus en plus des compétences techniques, qui les rendent crédibles et leur permettent d'être consultées et écoutées lors des grandes rencontres, réunions nationales comme internationales. Depuis les années 2000, de grandes entreprises privées signent des partenariats avec des ONG de façon à acquérir une vision plus globale de l'environnement mondialisé, et afin de disposer de compétences les aidants à mieux percevoir leurs attentes des consommateurs et des marchés. Ceci est plus perceptible dans le monde britannique et japonais.⁴

Les ONG doivent répondre encore plus professionnellement que par le passé. Certaines Organisations françaises se sont un peu rapprochées du système anglais (emploi salarié alors qu'avant le volontariat était la règle) et se tournent vers des candidats qui présentent des connaissances professionnelles dans différents secteurs. Il est devenu impératif, au moins pour des ONG de taille moyenne à grande, de présenter une expérience

⁴ MOESSINGER P., *Les fondements de l'organisation*, PUF, Paris, 1991, p. 76.

professionnelle avant de postuler pour gagner le financement d'un projet. Parmi les profils recherchés, se trouvent des médecins et autres professionnels de la santé, des agronomes, des juristes, des ingénieurs et techniciens radio dans les milieux reculés ou de catastrophes, des logisticiens, des informaticiens, des administrateurs et comptables.

Face à cette professionnalisation, les ONG congolaises ne sont pas restées archaïques et se sont adaptées, les autres selon le modèle anglais et d'autres selon le modèle français. La structuration des ONG du sud devient un point crucial qu'il faut tenir compte pour attirer le financement des ONG du Nord, des agences des Nations Unies et des certains ambassades. Afin de répondre à ce besoin de professionnalisation des ONG, de plus en plus les bailleurs de fonds mettent en place des formations spécifiques aux ONG en rapport avec la rédaction de projets, les techniques de sensibilisation et comment mener des plaidoyers pour améliorer les conditions de vie des populations. Cette professionnalisation ne se limite pas seulement au niveau organisationnel et structurel mais elle s'étend jusqu'au niveau juridique c.à.d. pour son fonctionnement les ONG doivent être en possession des documents juridiques qui leur permettent d'intervenir dans un domaine donnée.

En République Démocratique du Congo, les ASBL dont fait partie les ONG, constitutif de la société civile ont été régies dans le passé par plusieurs textes juridiques. Pour définir un nouveau cadre unique de collaboration ou nouveau type de partenariat entre l'Etat et ces diverses associations, l'ancien président de la République Démocratique du Congo le sénateur à vie Joseph Kabila Kabange a promulgué la loi n°004/2001 du 20 Juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif.

Cette loi permet aux ONG d'avoir la personnalité juridique et celle-ci lui est accordée par le ministère de la Justice après avis favorable du ministère ayant dans ses attributions le secteur d'activités visées. Ainsi la personnalité juridique permet à l'ONG d'être capable juridiquement d'ester en justice, d'avoir un budget et de posséder un patrimoine distinct à celui de l'Etat, d'être autonome et d'acquérir une certaine considération et crédibilité,

d'avoir des activités reconnues par l'Etat, de recevoir des legs, de bénéficier des exonérations fiscales et douanières.⁵

L'histoire de la prédation de l'Etat et de la négligence en RDC a conduit au développement d'une société civile forte et professionnalisée dans les années 1980. Depuis 2003, il y a eu une forte prolifération des ONG nationales et internationales travaillant dans la région orientale et une prolifération concomitante des « partenaires locaux », orienté vers les donateurs internationaux, amenant certains à parler des deux sociétés civiles.⁶ Le travail des ONG bénéficie d'une capitale sympathie dans la mesure où il semble à certains moins bureaucratique et plus efficace dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités sociales que l'aide bilatérale des gouvernements et l'aide de grandes institutions multilatérales.

Nous manquons d'ailleurs aujourd'hui d'analyses et recherches pour mesurer l'impact réel du travail des ONG dans certains domaines. Des recherches sur la mesure de l'efficacité relative aux acteurs restent à faire de manière scientifique et la bonne réputation des ONG est peut-être surfaite.

Certains auteurs trouvent aussi que le poids réel des campagnes d'ONG est surestimé et qu'elles n'ont que le pouvoir que les Etats veulent bien leur céder (leurs interventions humanitaires sont, par exemple, utiles lorsque l'Etat n'a pas assez de moyen ou en raison de complémentarité des actions). C'est dans cette logique que l'Etat congolais permet et accepte l'accompagnement des ONG sur son sol.

III. LA QUESTION DU GENRE EN RDC

Le contexte évolutif de la problématique du genre en RDC est épisodique et peut-être classé en rapport avec l'histoire en trois grandes étapes : la période pré-coloniale, la période coloniale et post-coloniale.

Avant la colonisation, période de l'inexistence de la structure étatique, les relations de genre sont à considérer comme ayant été

⁵ Loi N°004 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations Sans But Lucratif et établissement d'utilité publique.

⁶ GARETH M., *Image de l'organisation*, PUL, Laval, 1992, p. 67.

directement liées aux différentes aires culturelles que compte la RDC. A chaque groupe social correspondait un fonctionnement de genre. Il a existé des rapports sociaux des sexes tissés sur le matriarcat ou sur le patriarcat. Dans le grand Bandundu et au Kongo-Central (Ex Bas-Congo) par exemple, le système matrilineaire a marqué les relations hommes-femmes.

En outre, le type d'organisation sociale fondée sur la royauté a eu des implications dans la sphère de pouvoir et les femmes dans ces systèmes n'étaient pas exclues de manière absolue de la sphère de pouvoir. Souvent elles étaient gardiennes du sacré. Sur le plan économique, l'économie de ménage fut au centre des activités économiques et la grille d'activités de survie tournait autour de l'agriculture familiale, de l'élevage, de la pêche et de la cueillette. Les femmes y jouaient encore une fois un rôle important, mais la différenciation sexuelle mettait toute fois la femme sous tutelle de l'homme.

Cette grille d'activité a subi des modifications substantielles avec la colonisation, qui a introduit une organisation étatique, mettant en parallèle les sphères publiques et privées modelées sur le patriarcat. Hommes et femmes n'ont pas été assujettis de mêmes façons. Les hommes ont été cooptés en premier dans l'administration coloniale où ils ont exercé des fonctions de greffiers, de plantons, de commissaires de bureau, tandis que les femmes qui étaient préparées à être des bonnes ménagères étaient orientées vers l'école de monitrices, d'infirmière et d'accoucheuse ; rôle reconnu aux femmes en tant qu'actrices principales de reproduction sociale. Ceci a eu des implications sérieuses sur le positionnement des femmes dans la sphère publique et dans les espaces partagés hommes-femmes. Ces espaces étant dominés par le modèle du « capital occidental ».

Après l'indépendance, la grille d'activités économiques, politiques, sociales n'est pas restée la même. Aux activités économiques de substance pratiquée avant la colonisation se sont ajoutées les fonctions administratives, économiques et politiques à large spectre auxquelles les femmes ont eu un accès très limité et pour lesquelles ont une faible expérience. Ce qui donne lieu jusqu'à ce jour à une productivité différenciée et à la domination masculine dans divers domaines de la vie sociale.

Cette différence de rentabilité se manifeste aussi entre différents groupes sociaux que compte la RDC. La culture étatique de développement ou encore celle de différents acteurs de développement affrontent les réalités locales de différents groupes sociaux, en provoquant parfois des perturbations sociales qui influent sur leur participation au développement ou encore sur la jouissance des bénéfices qui peuvent en découler.⁷

Avec la modernisation, un nouveau modèle du travail productif apparaît. Dans l'entre-temps, les femmes sont dépossédées de leurs fonctions productrices originelles et de ce fait, tout le processus de développement en sera retardé. Ce retard s'observe à des degrés différents dans les groupes sociaux féminins et dépend des coutumes dont la variété est large et d'autres conditions préexistantes dans différentes communautés congolaises.

A l'aube de l'indépendance, le statut de la femme est resté presque identique à celui d'avant 1960. C'était la pérennisation d'une société patriarcale, dans laquelle la gestion de la chose publique et des structures sociales étaient dans la plupart de cas assurée par l'homme contrairement aux approches genre de précédentes périodes.

L'approche genre d'aujourd'hui explique en RDC l'oppression des femmes par la division du travail et donc par la subordination de la sphère de reproduction à celle de la production. Les inégalités entre les rapports femmes et hommes s'expliqueraient entre autre, par la non reconnaissance de la contribution sociale des femmes par leur travail domestique au détriment de la valorisation du travail salarié des hommes. Cette approche genre tente de tenir compte, dans ses stratégies d'interventions de l'ensemble de l'organisation sociale, de la vie politique et économique, des différents rapports sociaux entre les classes, ethnies⁸, etc.

Cette approche va plus loin dans la remise en question des postulats sous-jacents aux structures sociales, économiques et politiques actuelles. La perspective genre conduit, non seulement, à l'élaboration des stratégies

⁷ Inventaire des Zaïrois et des projets soutenus en 1991.

⁸ Rapport d'analyses participatives et inclusives de la loi n°15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité en RDC.

d'intervention et d'actions positives assurant une meilleure intégration des femmes aux initiatives de développement en cours en RDC, mais aussi, elle entraîne inévitablement un réexamen fondamental des structures et institutions sociales et, enfin de compte, la perte de pouvoirs des élites sécuritaires produisant ainsi différents impacts sur la vie des femmes et des hommes.

L'application de l'approche genre doit permettre aux programmes et projets de développement initiés en RDC de répondre aux besoins pratiques des femmes et aux intérêts stratégiques de ces dernières. Les besoins pratiques sont liés aux conditions de vie des femmes et les intérêts stratégiques doivent correspondre aux intérêts à long terme pouvant permettre l'amélioration de leur condition de vie. Elle vise l'autonomie des femmes pour éviter leur récupération comme dispositif du développement. Obtenir plus de pouvoir signifie aller au-delà de l'autonomie financière vers l'autonomie politique. Cette approche du genre considère les femmes comme agentes de changement plutôt que comme bénéficiaires passives de l'aide au développement. Elle affirme que les femmes doivent s'organiser afin d'augmenter leur pouvoir socioéconomique et politique en République Démocratique du Congo.

IV. DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET LA QUESTION DU GENRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Avec comme objectif principal d'amener les communautés locales à prendre conscience de leurs problèmes, à les identifier et à exprimer leur volonté afin d'y apporter une solution, les ONG congolaises ont fait de la question du genre un des problèmes majeures auquel faudra y remédier pour vivre dans une société où les femmes et les hommes ont les mêmes opportunités de chance. Lutter contre les inégalités sociales afin que les hommes et les femmes contribuent au développement de la RDC est le message que ces ONG apportent dans tous les coins de la République.

Un message qui passe, mais qui, souvent n'est pas compris dans son vrai sens, ou encore souffre dans son applicabilité à cause de différentes coutumes, religions, tribus qui voient dans le genre une rébellion de la gente

féminine à l'égard de l'homme qui a toujours été considéré comme supérieur. Ainsi, les ONG dans cette lutte contre les inégalités du genre en RDC ont rencontré des contraintes majeures quant à l'intégration du genre notamment les coutumes, les traditions, la pauvreté, les religions, l'analphabétisme, l'insuffisance de l'instruction, les lois, le système éducatif, les préjugés, les mentalités surtout, la femme elle-même et les gouvernants.

Face à toutes à toutes ces contraintes, les ONG congolaises n'ont jamais reculées et ne sont jamais restées muettes quant à la question du genre. L'avantage qu'ont ces ONG, ce qu'elles bénéficient d'une grande considération auprès de la population au travers des actions qu'elles mènent dans les milieux reculés et dans les zones des conflits. Et ceci leur a permis malgré les contraintes de parler de la question du genre, de présenter les méfaits et désavantages des inégalités entre hommes et femmes, et l'importance de faire participer la gente féminine dans le processus du développement.⁹

La pression initiée par les différents canaux notamment : plaidoyers, ateliers de formation, conférences-débats, sensibilisations a conduit l'Etat et les différentes couches sociales congolaises à considérer la voix des ONG autour de la question du genre et d'emprunter les voies importantes pour créer un environnement favorable et propulse aux femmes comme aux hommes. Et ceci s'est fait remarquer par la volonté de l'Etat à¹⁰ ratifier des traités, conventions et protocoles en faveur du genre.

Ces efforts sont les fruits des ONG congolaises qui, malgré leur domaine d'intervention ont fait de la question du genre leur priorité. Mais ce mérite ne leur revient pas à elle seules, mais aussi, aux ONG internationales, aux agences de Nations Unies (PNUD, UNFPA, ONUFEMMES), aux institutions financières internationales et régionales (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement) ainsi que quelques Ambassades en RDC (Ambassade de France, Ambassade de suisse...) qui financent les actions et les projets de ces

⁹ Source : <http://riensanslesfemmes.org/dossiers/dossier-el%C3%A9ction/la-loi-el%C3%A9ctorale-revis%C3%A9e-fait-obstacle-%C3%A0-la-participation-politique-des-femmes>.

¹⁰ www.achpr.org/fr/instruments/women-protocol.

ONG autour de cette question du genre. Grâce aux ONG nationales, la question du genre en RDC a connu une évolution au fil du temps.

En 2017, le genre est devenu au centre des activités d'accompagnement du gouvernement congolais. Trois moments forts marquent l'appui du bureau-pays PNUD en RDC, l'un de plus grands partenaires des ONG congolaises pour la promotion de l'égalité homme-femme dans divers secteurs de la vie sociale. Il s'agissait entre autres de l'intégration du genre dans les politiques de développement, de l'introduction du genre dans le cursus universitaire et de la validation des monographies genre de six provinces de la République Démocratique du Congo.

Les ministres membres de la commission socio-culturelle du gouvernement, en présence de l'ancien premier ministre son Excellence Monsieur Bruno Tshibala avaient opté pour intégrer la dimension genre au sein des programmes nationaux et les dialogues continus jusqu'à ces jours sur les politiques de développement en RDC. Cette approche a accéléré l'autonomisation des femmes au sein du foyer et de la communauté, dans les domaines de la santé et de l'éducation, au travail et en matière de participation politique et leadership. Ils ont estimé que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en RDC étaient axées sur l'économie politique.

De leur côté, des professeurs d'université et des chercheurs congolais avaient balisé, fin novembre 2017, les pistes de la promotion d'enseignement qui assure l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et hommes dans la recherche en RDC. Ils ont soutenu que les missions de l'éducation, de la formation, de la recherche et de l'enseignement devraient renforcer la participation des femmes et la promotion de leur rôle.

Quant à ce, les ONG notent l'année 2017 comme une année réussite de l'avancée positive de la question du genre en RDC, surtout en ce qui concerne la participation des femmes dans la gestion de la chose publique, les trois derniers gouvernements congolais (Gouvernement Tshibala, gouvernement Ilukamba et Lukonde) ont démontré la ferme volonté de l'Etat de tenir compte du combat des ONG autour de la question du genre et de valoriser la gente féminine en tenant compte d'elle lors de la composition

d'un gouvernement ou nomination des mandataires des entreprises publiques.

Cependant, la tendance actuelle qu'adoptent les ONG congolaises nous laisse comprendre que l'harmonisation du cadre légal en faveur de la parité reste un point crucial dont l'Etat reste muet. La loi n°15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité depuis son accession à l'indépendance, la RDC fournit des efforts pour offrir des opportunités légales aux hommes et femmes en vue de leur protection et sécurité.

Cependant beaucoup reste à faire selon les ONG nationales afin de permettre aux femmes d'accéder en nombre suffisant aux instances de prise des décisions. Des disparités entre hommes et femmes continuent de se faire remarquer d'après les ONG nationales dans tous les domaines de la vie : politique, sociale, économique, sanitaire et culturelle qui entraîne inéluctablement des discriminations entravant la mise en œuvre adéquate de la parité homme-femme.

La République Démocratique du Congo a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux, régionaux et sous régionaux aux relatifs aux droits des femmes notamment : La déclaration universelle des droits de l'homme, le protocole de Maputo sur le droit à l'avortement, le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de femmes, le protocole d'accords de la SADC sur le genre et développement dont nombreux tardent à être appliqué.

Face aux disparités évoquées ci-dessous, les ONG congolaises restent convaincues qu'elles trouveront petit à petit des solutions dans différents domaines par l'amélioration du cadre légal congolais en faveur de la parité. C'est pourquoi ces différentes ONG trouvent dans différents projets financés par les bailleurs internationaux une opportunité de mettre pression à l'Etat afin que les dispositions légales en faveur du genre qui posent problème soient appliquées.

Comment rendre possible cette harmonisation du cadre légal lorsque les ONG semblent être intéressées par le financement de bailleurs de fonds que le respect du genre, et que surtout lorsque l'on réalise que derrière ces financements nombreux bailleurs de fonds sont motivés par l'idée de faire la publicité de leur pays d'origine, acte qui vide le sens du combat que mènent les ONG congolaises pour le respect du genre.

V. LES ONG CONGOLAISES FACE AUX INTERETS PERSONNELS ET LE RESPECT DU GENRE

Malgré les difficultés rencontrées par les ONG dans le parcours de la promotion du genre, il sied de signaler que bien d'opportunités s'offrent également à ces structures paraétatiques. La plus importante à signaler est le réveil de conscience collective à tous les échelons nationaux et dans la quasi-totalité des couches sociales sur la question du genre au sein de la communauté congolaises. Il y a d'autres opportunités telles que l'existence des lois qui éliminent toutes formes de discrimination à l'égard de la femme comme partenaire de l'homme. Egalement, les églises démontrent de plus en plus que le corps de Christ signifie le fait que dans l'église, les barrières de nationalité, de genre ou classe sociale sont dépassées.

En effet, par la conscientisation et la réflexion, les églises fournissent des orientations à l'action et promeuvent l'engagement libre et volontaire des hommes dans la construction d'un monde meilleur pour tous. Dans cette perspective, l'Eglise protestante congolaise a maintenant ouvert les portes de faculté de théologie et des écoles bibliques aux femmes. Une autre opportunité, non de moindre taille, est la collaboration Homme-Femme qui fait de mieux en mieux du chemin en famille.

En effet, dans leurs relations « polyphoniques », les époux et épouses se rapprochent de plus en plus, ils sont « frère-sœur, père-mère, ami-amie ». D'autres préfèrent s'adresser l'un à l'autre par le nom de leur premier enfant, « père de... ou mère de... », selon les nuances de leur propre expérience conjugale. Ce rapprochement est une autre potentialité pour la facilitation des transformations positives dans les relations Hommes-Femmes.

Ces avantages évoqués ci-haut sont ce que la population congolaise attend du combat que les ONG mènent dans la lutte contre les inégalités du genre. Cependant, les réalités actuelles démontrent qu'un autre intérêt semble prendre le dessus sur le respect du genre que prônent tant ces ONG, qui peu importe leur domaine d'intervention sont attirées par la question du genre, à savoir : le financement des bailleurs internationaux. Cet avantage met de plus en plus les ONG congolaises dans une situation de conflit et de concurrence entre elles en les éloignant de l'objectif primordial celui du respect du genre. Une situation qui vide petit à petit le genre de son vrai sens en le présentant comme un canal par lequel les ONG cherchent leur intérêt personnel et l'implantation d'une conception occidentale du genre pour certains et pour d'autres le genre paraît comme une façon de rebeller la gente féminine contre l'homme.

Les ONG ne sont pas seulement des instruments pour aider les plus pauvres, les vulnérables ou pour éveiller les populations sur les maux qui rongent la société, elles sont beaucoup plus des structures qui doivent avoir des objectifs « d'autoproduction », pour assurer leur survie ou la pérennité de leurs actions et le maintien des emplois. Une des limites de leur travail provient de leur fonctionnement et de la taille importante prise par certaines d'entre elles. Comme toute entreprise et toute organisation, une ONG doit aussi produire, maintenir des activités dans son propre intérêt, pour continuer à financer ses activités, son personnel et éviter des restructurations douloureuses.

Cette viabilité financière vise donc à doter ces ONG la capacité de générer des « surplus ». Pour Nick Elebe ma Elebe (le Représentant pays de l'ONG internationale OSISA), « la viabilité financière pour une ONG, c'est sa capacité d'obtenir des moyens susceptibles à la fois de permettre l'atteinte de résultats qui correspondent à ses but et objectifs, tout en réalisant un surplus ».¹¹

¹¹ ELEBE ma ELEBE N., « La pérennisation des organisations de la société civile », Module de formation des OSC, OSISA, Kinshasa, 2019, p. 4.

L'ONG n'a pas « l'altruisme » pour une seule motivation et elle ne vit pas uniquement dans l'intérêt de son pays et des populations bénéficiaires de ses actions. Pour produire, elle peut adopter les stratégies et le profil qu'elle juge le plus pertinents. Cela explique vraisemblablement le nombre élevé d'ONG travaillant dans les domaines qui attirent le plus facilement les dons privés et financement des bailleurs internationaux dans les domaines du genre, d'aide d'urgence et de la santé.¹² Il sied, certes d'admettre que la question du genre est transversale. Nous constatons que certaines ONG s'accrochent sur cette transversalité pour s'intéresser sur cette question alors qu'elle ne figure pas dans leur champ et domaine d'action.

Cette situation met les ONG dans une position de dépendance vis-à-vis des donateurs et des bailleurs de fonds au point où elles évitent d'adopter des prises de positions susceptibles de détourner certains donateurs vers d'autres organisations moins dérangeantes et plus dociles. Les relations entre le monde des affaires, les gouvernements et les ONG sont souvent compliqués, antagonistes, et peuvent créer une dépendance des ONG vis-à-vis des bailleurs ou Etats donateurs. Une réalité que beaucoup d'ONG congolaises ignorent encore.

En effet, les bailleurs et donateurs implémentent des projets dans le domaine du genre à la suite d'un appel d'offre des donateurs. La concurrence des ONG congolaises à laquelle nous assistons actuellement réduit leur rôle dans l'Etat et rend insensée la lutte qu'elles mènent autour de la question du genre. Pour leurs intérêts personnels et pour gagner le financement, certains ONG congolaises acceptent de se faire utiliser à des fins partisans et comme un canal par lequel certains Etats donateurs véhiculent leur conception du genre et des droits humains qui ont un grand écart avec les us et coutumes africaines. C'est aussi cette attitude des ONG congolaises qui est à la base de la résistance d'une catégorie des personnes et des tribus face à la question du genre.

¹² DURAND J.P. et WEIL R., *La sociologie contemporaine*, Ed. Vigot, Paris, 1993, p. 75.

Comme nous venons de le signaler ci-haut, la question du genre est transversale. Elle regorge en elle plusieurs domaines d'intervention entre autre le domaine sanitaire, éducationnel, alimentaire, auto-financière et entrepreneuriale... qui obligent les ONG congolaises à présenter un profil d'une organisation capable d'apporter les résultats positifs dans tous les secteurs que touchent le genre, afin d'attirer les bailleurs de fonds et de gagner les financements quand bien même leurs représentants (es) sont conscients (es) de leur incapacité d'apporter les résultats dans le secteur financé. C'est là que se pose aujourd'hui le problème de manque de transparence des ONG autour de la question du genre. La confiance du public dans le travail des ONG doit reposer sur une transparence des activités et des comptes des associations.

Les ONG congolaises ont souvent critiqué le manque de transparence des activités et des processus de prise de décision des agences de coopération gouvernementales ; or, ces mêmes aspects ne sont pas toujours plus clairs au sein de certaines ONG congolaises. La transparence financière, la cohérence des actions sur le terrain, la coordination entre acteurs du développement, la reconnaissance des erreurs ne devraient pas seulement concerner l'aide bilatérale gouvernementale, mais également les secteurs non gouvernementaux. Les bulletins d'information des nombreuses ONG parlent surtout de succès, mais bien peu reconnaissent que l'aide au développement, c'est aussi des échecs, des projets à réorienter, des rapports complexes entre « donateurs, bailleurs de fond » et populations bénéficiaires.

A l'image des projets qui touchent le domaine du genre, la réalité en République Démocratique du Congo prouve qu'il y a encore des grands efforts à fournir pour vivre réellement ce respect et cette participation à la gestion de la chose publique que la gente féminine réclame par le canal des ONG. Alors comment le rendre possible lorsque la concurrence et la course au financement semblent devenir la priorité de ces porteuses d'égalité du genre et semble devenir un canal qui divise ces ONG qui militent pour le respect du genre ? Et lorsque nous réalisons que 78% de ces ONG sont dirigées par les femmes qui sont les plus souvent adversaires, égoïstes et obstacles d'elles-

mêmes, c'est-à-dire les femmes n'aiment pas les femmes : souvent elles se sous-estiment et n'encouragent pas les efforts de leurs consœurs.

Dans la capitale Kinshasa, la question du genre reste une thématique difficile à comprendre dans certaines communes quand bien même ces ONG arrivent à sensibiliser et conscientiser les riverains de ces communes. Malgré cela, le genre est malvenu à cause de la mauvaise réputation des dirigeants (es) de ces ONG ou de l'ONG elle-même.

Pour une catégorie de la population, les ONG ont déjà fait leur choix de s'enrichir et de faire parler d'elles-mêmes que le respect du genre, et que les activités qu'elles réalisent sur terrain ne sont qu'une façon de trouver les moyens pour justifier les fonds qu'elles perçoivent des bailleurs de fond afin d'en tirer d'autre. Dans cette quête d'intérêt personnel, le respect du genre devient pour ces ONG un simple slogan pour se faire connaître auprès des bailleurs internationaux et non une réalité qu'elles désirent vivre sur le sol congolais. Les ONG préfèrent paraître vraies, sérieuses avec leurs donateurs et bailleurs de fonds qu'avec la population qu'elles sensibilisent et conscientisent sur l'égalité du genre.

En ce sens, les actions des ONG démontrent que la population bénéficiaire n'est qu'importante dans la récolte des signatures ou encore dans les prises de photos qui leur servent de justification de fond qu'elles perçoivent auprès des bailleurs. Quel est alors l'avenir du genre quand ces ONG arrivent dans la commune comme celle de Maluku dans la capitale Kinshasa, sensibilisent et conscientisent sur le respect du genre et qu'une femme soit disant sensibilisée et habitante de cette commune ne connaisse pas ce que c'est le genre ? Quel est l'avenir du genre quand plus de dix ONG congolaises implantées dans la commune comme Kinsenso, reçoivent les financements, sensibilisent et conscientisent sur le respect du genre alors que 10 femmes habitantes de ce coin ne savent pas prononcer trois phrases sur le respect du genre ? Quel intérêt ces ONG qui militent pour le respect du genre trouvent-elles quand elles organisent de conférences, ateliers avec les femmes habitantes des milieux reculés de la capitale et de la République pour leur faire un compte rendu d'une réunion internationales ou nationales avec

les autorités étatiques auxquelles elles ont assistées sans consulter au préalable ces femmes et ni même identifier les obstacles ou barrières qui les empêchent de vivre l'égalité du genre dans leur milieu ?

Il est pratiquement impossible de vivre le respect du genre comme le souhaite ces ONG et mouvements féminins quand elles sont elles-mêmes à la merci et au service des bailleurs de fonds et à la quête de leur propre intérêt. La recherche de l'intérêt de tous, poussent beaucoup de ces ONG à tenir compte de la dimension culturelle africaine et congolaise surtout, dans la conception occidentale du genre dont elles sont porteuses. Malgré l'incompréhension des nombreux Congolais et certaines barrières religieuses, tribales et les bavures des ONG congolaises qui bloquent la route au respect du genre en RDC, les bailleurs de fond continuent à financer et à accompagner ces même ONG dans l'atteinte de cet objectif 5 des ODD.

Dans cette optique, on se pose la question de savoir si réellement c'est le respect du genre que ces bailleurs et ONG porteurs de leur vision veulent vivre sur le sol congolais ou c'est l'importation d'une culture occidentale du genre qui écarterait les Congolais de leurs valeurs et coutumes en vue d'uniformiser le monde selon la culture occidentale ?

A notre humble avis, le respect de la gente féminine dans la société congolaise ne doit pas être un pont qui rebelle les femmes contre elles, qui poussent les ONG et mouvement féminin porteurs de ce message à se concurrencer, à l'égoïsme et à la course au financement, mais il doit être un canal par lequel la population prend conscience de l'importance de faire participer la gente féminine dans tous les domaines de la vie afin de favoriser le développement durable en gardant nos valeurs africaines et surtout congolaises. En dehors de cette conception, le combat des ONG congolaises paraîtra toujours comme une opportunité d'enrichissement personnel et d'implantation d'une culture genre propre aux bailleurs et donateurs occidentaux.

CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, il ressort que les relations « Homme-Femme » dans le processus de l'autosuffisance en RDC ont révélé que la « construction sociale » des rôles féminins et masculins ainsi que la hiérarchie qui marque cette forme de relation aboutissent à placer la femme dans une structure déplorable. Bien que le genre soit une disposition qui réhabilite l'homme et la femme dans les relations étatiques, il prête à cause du comportement des ONG congolaises qui sont porteuses de cette vision, une confusion dans la compréhension des plusieus.

Pour d'autres, le genre est une disposition agressive qui rebellent les femmes contre les hommes et pour certains le genre est une opportunité pour les ONG congolaises de s'enrichir et d'imposer une culture purement occidentale. Dans cet état des choses, le processus risque de perdre son importance dans la société congolaise et rester non appliqué. L'égalité Homme-Femme ne veut pas dire identité physique, ni psychologique car leurs relations ne doivent pas être considérées en termes de supériorité ou d'infériorité, hommes et femmes se complètent harmonieusement. La différence n'est pas égale à la supériorité, moins encore à l'infériorité car la femme n'est pas superposable à l'homme.

Aujourd'hui, cette compréhension du genre en RDC, varie selon que l'on se trouve à la campagne, dans les villages, dans les milieux extra-coutumiers comme dans les milieux urbains. Une réalité que les ONG doivent tenir compte en évitant d'apporter une conception genre purement occidentale.

Face aux remises en question actuel du rôle des ONG congolaises dans la question du genre, il est important qu'elles puissent montrer au public ce que signifie leur travail dans le respect du genre et d'informer sur les réalisations concrètes sur terrain. Des milliers de projets de soutien auprès de communautés locales, de dizaine de millions de pauvres qui peuvent bénéficier d'une aide dans les domaines du genre, de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, des actions de lutte contre l'érosion, des centaines de jeunes qui s'engagent dans la solidarité nationale, voilà autant d'initiatives

porteuses d'espoir pour le monde qui illustre le rôle important des ONG dans l'éducation de base, dans la santé, dans l'agroforesterie et le renforcement des capacités locales. Pas seulement la question du genre.

Dans la société occidentale par exemple, les ONG remplissent aussi un rôle social absolument fondamental en tant que courroie de transmission des valeurs de solidarité, de lutte contre les injustices et les inégalités. L'action des ONG est sans doute une composante essentielle de ce que l'on appelle la société civile, est un élément important des mouvements sociaux aux côtés des mouvements syndicaux et de ceux qui luttent contre les discriminations et la pauvreté. La vivacité, la transparence et le dynamisme du monde des ONG permettent aussi de rêver qu'un autre monde est possible.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DELLER J.P et al., *Développement, Société, économie et politique*, Ed. Karthala, Paris, 1998.
- DURAND J.P. et WEIL R., *La sociologie contemporaine*, Ed. Vigot, Paris, 1993.
- ELEBE ma ELEBE N., « La pérennisation des organisations de la société civile », Module de formation des OSC, OSISA, Kinshasa, 2019.
- GARETH M., *Image de l'organisation*, PUL, Québec (Laval), 1992.
- Inventaire des Zaïrois et des projets soutenus en 1991.
- MILLER F., *Ecole et Famille*, Ed. Bibliothèque de l'Etoile, Leverville (Congo-Belge actuellement Lusanga (Bandundu), 1954.
- MOESSINGER P., *Les fondements de l'Organisation*, PUF, Paris, 1991.
- Rapport d'analyses participatives et inclusives de la loi n°15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité en RDC.
- Rapport du Conseil National et des Organisations Non Gouvernementale de développement, 2020.